

Le Sénat a adopté dans la nuit du 21 au 22 juin un amendement visant à supprimer la procédure de qualification par le CNU.

Si la Commission Mixte Paritaire, prévue pour mercredi 26 juin 2013, et l'Assemblée Nationale confirmaient la suppression de la qualification, seul l'échelon local serait en capacité de juger lors du recrutement, fragilisant la dimension nationale du statut de Fonctionnaire d'État, et contraignant les comités de sélection à traiter des centaines de candidatures supplémentaires. Il est donc encore temps de réagir en signant la pétition rappelée ci-après.

En outre, vous trouverez en pièce jointe le communiqué de la CP-CNU en date du 22 juin.

Lien pour signer la pétition : <http://www.petitions24.net/cpcnu>

(*) http://www.cpcnu.fr/documents/36459/206682/Argumentaire_qualification